Quarante-deuxième année. — N° 30. Un numéro : *dix centimes.* Dimanche 4 Février 1883.

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

3 Février 1883.

LE VOTE

DE LA LOI DE PROSCRIPTION

C'est fait ; la chose a été finie l'avant-dernière nuit, à minuit, l'heure du crime, après une séance qui a duré dix heures. La Chambre s'était pompeusement déclarée en permanence, sur une proposition de M. Blancsubé, ce qui a provoqué ce joli mot d'Henry Maret : « C'est la Convention de Gérolstein ! » M. Floquet, au milieu de ce tapage nocturne, ne se sentait pas de joie ; il rayonnait, il se voyait grand.

M. Devès a dit que la question se pose entre une autre proposition Floquet qui veut l'expulsion immédiate de tous les princes et le projet du gouvernement qui considère suffisant d'inscrire dans la loi la faculté de se défendre contre le prétendant.

L'article premier de la proposition Floquet est repoussé par 352 voix contre 172.

M. Paul de Cassagnac défend un autre amendement tendant à supprimer le mot militaire, et se demande pourquoi la majorité manifeste si bruyamment sa faveur envers le général Thibaudin.

M. Paul de Cassagnac démontre que l'armée n'appartient à aucun parti.

Après le rejet de l'amendement de M. de Cassagnac, l'article 1er est adopté par 314 voix contre 139.

A 11 heures 30, après une longue et vive discussion, le projet du gouvernement est adopté par 373 voix contre 163.

La Chambre s'est ajournée à jeudi.

La Loi de Proscription.

Voici le texte de la loi de proscription votée l'avant-dernière nuit, à la Chambre des députés, par 355 voix contre 142, sur 497 votants :

« Art. 1er. — Les membres des familles ayant régné en France ne peuvent remplir aucun mandat électif ni aucun emploi civil ou militaire.

» Dans les scrutins, les bulletins au nom de ces personnes n'entreront pas en compte dans le dépouillement du scrutin.

» Art. 2. — Un décret du Président de la République, rendu en conseil des ministres, pourra enjoindre à tout membre d'une des familles ayant régné en France, et dont la présence serait de nature à compromettre la sûreté de l'Etat, de sortir immédiatement du territoire de la République.

» Art. 3. — Toute personne énoncée à l'article précédent qui, après avoir été conduite à la frontière et être sortie de France par suite des mesures susdites, y serait rentrée sans autorisation du gouvernement, sera traduite devant les tribunaux correctionnels et condamnée à un emprisonnement de un à cinq ans.

» Après l'expiration de sa peine, elle sera reconduite à la frontière. »

Comme de juste, il n'est question, dans les conciliabules du Sénat, que de la loi de proscription votée à la Chambre des députés.

Quel sera son sort à la Chambre haute? Tout est là.

A prendre les sénateurs individuellement, il y en a 200 sur 294 qui se prononcent contre l'exploit législatif de nos députés jacobins. Les membres du cabinet sont convaincus qu'ils seront battus ici et qu'on les renverra lestement avec leur bagage de petits conventionnels.

A droite et au centre gauche réactionnaire et ministériel, on estime, d'après les pointages, qu'il y aura 147 suffrages exprimés contre la Chambre et son docile esclave, le cabinet Fallières.

Les plus ardents meneurs des gauches, au contraire, affectent de compter sur la victoire.

On aurait grand tort de supposer que l'adoption du projet mettra fin à l'agitation de la gauche. Il est, au contraire, permis de prévoir, comme nous le disions récemment, que l'expulsion facultative deviendra une arme contre le ministère, quel qu'il soit.

Le projet Floquet lui-même n'assouvirait pas les haines révolutionnaires. Une note *identique*, publiée en province par les journaux placés sous l'inspiration de divers députés de la gauche, annonce le prochain dépôt d'une proposition demandant l'annulation de la décision prise par l'Assemblée nationale, en 1871, et qui a restitué quarante millions aux princes d'Orléans sur les biens dont l'Empire les avait dépossédés.

Nous croyons savoir que déjà une proposition de confiscation est présentée à la signature des députés.

A Paris, le vote d'expulsion produit une profonde impression.

LE GÉNÉRAL THIBAUDIN.

La nomination du général Thibaudin au ministère de la guerre est vivement critiquée et sera vue d'un mauvais œil dans toute l'armée.

Ce portefeuille avait été offert au général Campenon qui a eu un haut-le-cœur et qui n'a pas voulu l'accepter dans les circonstances actuelles avec une loi de proscription à mettre à exécution.

On raconte que M. Jules Grévy, suppliant M. le général Billot de retirer sa démission, se serait écrié avec désespoir :

« Jamais je ne trouverai dans l'armée un ministre de la guerre disposé à soutenir et à apppuyer la loi de proscription ! »

M. Jules Grévy se trompait : il a trouvé M. Thibaudin.

Ce portefeuille, jeté par M. le général Billot au visage du Président de la République, ce portefeuille, dont les généraux Campenon, Schmitz, Saussier, Delebecque, Dumont n'ont point voulu, M. Thibaudin l'a ramassé.

Il fallait un ministre de la guerre décidé à remplir les fonctions d'exécuteur des basses-œuvres républicaines, à solliciter la proscription de généraux français, à arracher de glorieuses épaulettes aux uniformes de ses compagnons d'armes, à outrager l'armée française dans la personne des Princes.

M. Thibaudin s'est présenté, et il a dit : « Me voilà ! » ce qu'un général Farre semblait seul capable d'exécuter.

Ces jours-ci encore, s'adressant aux troupes de la 6e division d'infanterie, il leur disait :

« C'est par l'accomplissement *régulier* de nos devoirs, par l'observation stricte des *règles de la discipline*, par le *culte des vertus militaires*, qui font notre honneur et notre force, que nous affirmerons hautement notre dévouement au gouvernement de la République et que nous nous montrerons dignes de la confiance que la France met dans son armée. »

« L'observation stricte des règles de la discipline », « le culte des vertus militaires », c'est pour M. Thibaudin la dégradation militaire prononcée sans jugement contre des officiers qui n'ont point démérité ; c'est la violation des règles qui régissent la propriété des grades ; c'est la soumission aveugle aux ordres d'une majorité qui ne connaît d'autre loi que la satisfaction de ses haines sauvages et stupides.

Tomber plus bas que M. Farre, cela semble impossible ; M. Thibaudin montrera qu'en matière d'abaissement le mot *impossible* n'est pas républicain. Nous le verrons à la Chambre mêler sa voix à celles des Fabre, des Madier-Montjau, des Douville-Maillefeu, pour réclamer la déchéance d'officiers qu'il a mission de défendre ; et peut-être le verrons-nous aussi exécuter les iniques condamnations qu'il aura sollicitées.

Le cabinet Fallières a trouvé le ministre de la guerre qui convenait à son caractère, mais il lui reste à découvrir un ministre de la marine et un ministre des affaires étrangères vraiment dignes de le compléter.

---

34 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DETTE DES ROBERT

PAR Mlle MARTHE LACHÈSE.

Deuxième Partie.

IX — (*Suite*)

Voyant de nouveau l'amin près de lui :

— Veux-tu encore chercher à me lier ? lui demanda-t-il.

— Non, dit l'amin, j'ai réfléchi. Tu es un chef. Il suffira que tu sois gardé. Suis-moi.

Il le fit rentrer dans la salle et, ouvrant une petite porte cintrée, il l'introduisit dans une sorte de chambre qui y attenait. Une fenêtre en meurtrière laissait un rayon de jour pénétrer dans ce réduit.

— Ici, tu seras plus tranquille, dit l'amin. Tes gardiens resteront dans la salle.

— Je te remercie, répondit le marquis surpris de cette attention.

L'amin le regarda avec une indéfinissable expression et lui dit :

— Roumi, je te hais quand je pense que tu es un de ces Français dont l'étendard flotte maintenant sur les murs de Constantine ; et, pourtant, je ne puis m'empêcher d'éprouver pour toi un sentiment de respect. Le courage avec lequel tu as soutenu les droits de ton compagnon, ces droits que tu ne pouvais partager, a fait ton âme haute dans ma pensée. Je ne veux pas te soustraire au sort qui t'attend ; mais, autant que je le pourrai, j'en adoucirai les souffrances. Je ferai choix d'un homme à la main sûre et, moi-même, j'aiguiserai la lame du yatagan.

— Je te remercie, dit encore l'officier. Je voudrais obtenir une tombe.

— Tu me la demanderas au dernier moment, devant les autres oumena.

— Combien de temps me reste-t-il à vivre ?

L'amin leva quatre doigts.

— Quatre heures ! murmura le marquis, comprenant cette muette réponse.

Le vieillard inclina la tête affirmativement, puis il dit :

— Veux-tu que je te tienne compagnie ?

— Merci, je préfère rester seul.

L'amin sortit et le condamné se jeta à genoux.

— Je ne suis pas seul, mon Dieu ! murmura-t-il, je suis déjà avec vous !

Il pressa contre ses lèvres le chapelet du soldat. Quelque temps après, il s'assit sur les dalles et s'appuya contre le mur. Il sentait commencer en lui ce combat de la dernière heure quand le ciel ne s'ouvre pas encore et que, déjà, la terre s'abîme en criant adieu. Une vision, toujours la même, passait et repassait devant ses yeux : celle d'une jeune femme penchée sur le berceau d'un enfant pour lui apprendre à appeler son père. Et, tandis qu'il croyait déjà entendre les gémissements de ces êtres chéris, lui, il allait mourir sans que son dernier regard pût rencontrer d'autres visages que ceux de ses bourreaux. Et puis, quelque grand que soit un courage, la chair ne peut s'empêcher de frémir quand un supplice s'apprête froidement pour la déchirer. Ils mentent, ceux qui fondent l'héroïsme sur une indifférence stoïque. Sans la lutte, où serait la victoire ? L'humble et belle simplicité, cette sœur de la justice, permet à la nature de sentir sans trouble sa faiblesse pourvu qu'elle sache en triompher.

Une sueur froide baignait les tempes du condamné. Sous les impressions terribles qui broyaient sa pensée, son corps se pliait malgré lui : O Gethsemani !... Mais aussi, quand, dans ces moments de mystérieuse agonie, l'âme torturée sait garder la confiance et la soumission, il en est de cet orage comme de ceux qu'un souffle dissipe tout à coup.

Pour le captif, l'épreuve fut courte. L'Ami divin ne voulut pas laisser souffrir longtemps celui auquel il restait seul dans le silence et l'ombre d'un cachot. Au bout d'une heure à peine, le condamné releva la tête, essuya son front glacé, soupira comme lorsqu'on rejette un fardeau, et, désormai apaisé, consolé, roi de cette mort qui s'appelait vraiment un holocauste, le regard de l'âme ouvert déjà sur les joies éternelles, il se remit à prier, tandis que, par l'étroite fenêtre, il pouvait suivre, dans leur course, les feux du jour qui allaient bientôt descendre vers le couchant.

Peu à peu, leur éclat s'amoindrit. Alors, des pas se firent entendre dans la salle ; la porte de la prison s'ouvrit. M. de Val-Chaumont se leva et s'avança vers l'amin qui se tenait sur le seuil.

— Avant de sortir d'ici, veux-tu me donner la main ? dit le vieillard.

Le marquis mit sa main droite dans celle que lui tendait le Kabyle.

— Tu es brave, murmura celui-ci, tu ne trembles pas.

Pour toute réponse, le prisonnier baisa le crucifix du chapelet et marcha vers les autres chefs debout à quelques pas. Il échangea un salut avec eux et ils se mirent en marche.

Quand la porte de la salle s'ouvrit, des cris et des imprécations se firent entendre. La population s'était rassemblée pour accabler le condamné d'injures et de mauvais traitements afin de se venger de la déception née quelques heures plus tôt du départ de l'autre prisonnier. Ben-Maza se montrait le plus violent. Mais l'amin, ayant déclaré que celui qui s'approcherait à moins de vingt pas du cortège, paierait une forte amende, l'ordre se

—

Voici les renseignements que nous trouvons dans l'*Etoile*, d'Angers, sur le nouveau ministre de la guerre :

« Plusieurs journaux de Paris ont publié une biographie de cet officier. Nous tenons à compléter certains détails intéressants qui montrent à quel homme est confiée la direction de nos forces militaires.

» Colonel d'un régiment d'infanterie en 1870, M. Thibaudin « signa le revers ». Or, signer *un revers*, c'est acheter sa liberté par l'engagement de ne plus combattre jusqu'à la fin de la campagne. Mais le général Thibaudin n'a pas tenu sa parole, il a pris ensuite du service dans l'armée de la Loire sous le nom du général Comagny, nom de sa mère, dit la chronique.

» D'après un bruit qui court parmi ses anciens compagnons d'armes, Mgr Freppel aurait sauvé la vie au général Thibaudin. On ignore en quelles circonstances. Aurait-il été repris par les Prussiens et condamné à être fusillé? Le secret sera peut-être dévoilé dans la suite.

» Après la guerre de 1870-71, M. Thibaudin fut nommé colonel du 32e régiment de ligne à Angers.

» A cette époque et durant plusieurs années, le nouveau ministre de la guerre parut d'un *cléricalisme* à toute épreuve.

» En 1875, à l'occasion de la mort de M. de Vassal, ancien zouave pontifical, il prononça un très-beau discours à la gare Saint-Laud, où l'on avait transporté les restes du défunt.

» Le sentiment chrétien coulait à pleins bords de la bouche de l'orateur.

» A la bénédiction de l'église Saint-Laud, le colonel du 32e se tenait à la droite de Mgr Freppel, tout brillant d'uniforme et d'esprit religieux.

» Les officiers, dont il était bien connu, riaient sous cape et se disaient entre eux : Il aura bientôt tourné casaque. Nous savons ce que vaut sa parole.

» Les événements sont venus confirmer cette prédiction.

» L'armée doit être fière de voir un pareil homme à sa tête ! Heureusement qu'il passera vite ; peut-être encore plus rapidement que ses prédécesseurs. »

Chronique générale.

A la dernière heure, on dément la nouvelle donnée par des journaux du matin annonçant l'acceptation définitive par M. Challemel-Lacour et M. Charles Brun des portefeuilles des affaires étrangères et de la marine.

***

D'après le *Temps*, le prince Napoléon aurait été conduit hier soir dans une maison de santé à Auteuil, à cause de son état. Il serait assez souffrant.

***

Il n'y a pas de baptême sans dragées.

Lorsque M. Grévy fit demander à Mgr le duc d'Aumale, par des intermédiaires connus de tout le monde, de vouloir bien lui servir de parrain pour sa réception comme membre de la Toison-d'Or, se proposait-il déjà d'exiler son parrain ?

Singulières dragées !

***

L'ambassadeur d'Italie à Paris sera rappelé en congé si le prince Napoléon n'est pas rendu à la liberté.

L'Empereur du Brésil imitera l'exemple de l'Italie si les lois contre les princes d'Orléans sont appliquées.

***

Les dynamiteurs. — Mercredi, à cinq heures, une panique s'est produite dans plusieurs imprimeries de la rue La Fayette et du passage des Deux-Sœurs, imprimeries locataires de l'hôtel du *Petit Journal*.

L'administration du *Petit Journal* avait reçu un avertissement du comité révolutionnaire du 9e arrondissement, déclarant que l'établissement sauterait dans une heure par la dynamite.

A un moment donné, tout le personnel, ouvriers et femmes, était en fuite. C'est à grand peine que les travaux suspendus ont pu être repris vers sept heures.

***

LE PLUS ABSURDE DES PROJETS.

Sous ce titre, M. Henry Maret, du *Radical*, faisait il y a peu de jours les déclarations très-nettes qui suivent :

« De tous les projets relatifs à la situation des familles royales, il était à prévoir que la commission adopterait le plus mauvais. Elle n'a pas manqué à ce devoir sacré, et le projet qu'elle nous présente est conçu de manière à ne contenter absolument personne.

» Les partisans de l'expulsion ne seront pas contents, puisque les princes ne seront pas expulsés. Les partisans du *statu quo* ne seront pas contents, puisqu'on prend contre eux des mesures d'exception. Le Gouvernement ne sera pas content, puisqu'on ajoute quelque chose à sa loi, qui était déjà mauvaise et qui devient détestable. Et les hommes de bon sens seront encore les plus mécontents de tous, puisque ce projet n'a pas le sens commun.

» S'il réunit plus de sept voix dans la Chambre des députés, il faudra reconnaître que cette assemblée charentonnesque manque de médecins aliénistes. »

On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir !

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 février.

Les dispositions de la place sont toujours à la hausse, les capitaux de placement viennent en abondance se présenter sur le marché.

5 0/0, 114.50 ; amortissable, 79.40 ; 3 0/0, 78.40.

Les valeurs françaises sont les plus recherchées, et en première ligne nous trouvons le Crédit Foncier qui vient s'inscrire à 1,240.

Le succès de l'émission d'obligations foncières justifie les achats des capitaux de placement.

Les actions de la Compagnie Foncière de France et d'Algérie se tiennent à 470 fr. Société de crédit hypothécaire, revêtant un caractère particulier cette société n'immobilise pas son capital.

Le public sérieux ne se laisse pas prendre par les avis qu'adresse la Banque Nationale pour essayer de prouver qu'elle est encore très-forte. Comme elle n'apporte aucun document à l'appui, nos renseignements sont donc sincères, et nous croyons être en dessous de la vérité en estimant à cinq millions les pertes subies par cette Banque. D'ailleurs, toutes les affaires qu'elle a lancées sont côtées zéro ou à peu près et quelques-unes ne tarderont pas à disparaître. Les revenus de cette banque sont donc nuls puisqu'elle n'a plus de crédit auprès des capitalistes.

Le Suez est très-offert à 2,145.

Quelques affaires sur nos chemins : Orléans, 1,200 ; Nord, 1,780 ; Lyon, 1,505 ; Midi, 1,040.

Chronique Locale et de l'Ouest

L'article intitulé : ***Bâtisse et ruine publique***, a frappé juste, paraît-il, car il a mis en grande colère les partisans du collège de filles..... modèle.

Faute d'arguments, ces aveugles ou entêtés lancent de gros mots : *âne, inepte, niais, sot, grotesque*, etc., tel est le jargon de ces futurs éducateurs des filles que de rares parents voudront leur confier.

Ce débordement d'injures prouve surabondamment que nos réflexions sont bien fondées.

Donc il reste acquis que l'entreprise du collège sera un fiasco complet et une cause de ruine pour les finances de la ville.

Les trois députés républicains de Maine-et-Loire, MM. Maillé (Alexis), Benoist et Bury, ont voté la loi de proscription.

La tempête de l'avant-dernière nuit a interrompu les communications télégraphiques sur un grand nombre de points en France.

Des retards sont certains.

THÉATRE DE SAUMUR.

La salle était littéralement comble, hier soir, à la représentation de l'*Avare* et des *Précieuses ridicules*. M. Coquelin a obtenu un succès complet dans les rôles d'Harpagon et de Mascarille. Mme Thénard l'a fort bien secondé. Interprétation générale des plus satisfaisantes.

M. Coquelin cadet, revu ici avec beaucoup de plaisir par tous ceux qui avaient apprécié son talent à l'époque de ses débuts, a été, à plusieurs reprises, chaleureusement applaudi et rappelé.

Cet excellent artiste ne perd pas son temps : la veille, jeudi soir, il jouait à la Comédie-Française, dans les *Précieuses ridicules*, le rôle de Jodelet, à côté de son frère, M. Coquelin aîné, qui jouait celui de Mascarille.

Demain, à l'occasion du dimanche gras, une cavalcade, composée de sept chars et de nombreux cavaliers, aura lieu à Vernantes.

Cette cavalcade est organisée par les jeunes gens de Vernantes, Vernoil et environs.

La Chapelle-sur-Loire. — Samedi dernier, une assistance recueillie accompagnait à sa dernière demeure M. le docteur Chicoyne, médecin depuis 44 années à La Chapelle-sur-Loire, canton de Bourgueil.

Les pauvres garderont longtemps le souvenir de ce praticien infatigable, qui ne leur marchanda jamais ses soins empressés de jour et de nuit. Les habitants de La Chapelle-sur-Loire n'oublieront pas non plus son admirable conduite, lors des terribles inondations de 1856. Sa maison fut pendant de longs mois convertie en ambulance et abrita une partie de la population. Qui ne se souvient enfin de son généreux dévouement, quand, à la suite du fléau, une meurtrière épidémie de suette miliaire vint jeter la terreur dans ce malheureux pays, déjà si cruellement éprouvé ?

M. Chicoyne était le frère de feu M. l'abbé Chicoyne, ancien curé de Villaines, et premier aumônier du camp du Ruchard, économiste très-distingué, fondateur de la Société des Vanniers et de différentes œuvres.

M. le docteur Chicoyne fut aussi, à différentes reprises, le collaborateur dévoué du *Journal d'Indre-et-Loire*.

Nous avons annoncé la mort du brave et excellent général de Lamotte-Rouge.

Ce héros vaillant de la guerre de Crimée et de la guerre d'Italie, qui a commandé à Nantes pendant plusieurs années, a laissé dans cette ville les plus honorables souvenirs et de nombreuses amitiés. Aussi les vifs et sincères regrets de beaucoup de nos concitoyens sont-ils assurés à sa mémoire.

Type accompli de loyauté parfaite, le général de Lamotte-Rouge avait vécu en chevalier sans peur ; il est mort comme meurent les vrais honnêtes gens, c'est-à-dire en chrétien sans reproche.

ARMÉE TERRITORIALE.

Il est question de retarder cette année la convocation de l'armée territoriale.

Ce retard serait favorablement accueilli partout et donnerait satisfaction à des intérêts de premier ordre. Que l'armée territoriale soit convoquée plus tôt ou plus tard dans le cours de l'année, cela est indifférent pour son instruction, et plus les jours grandissent, plus ils donnent de temps à employer d'une façon fructueuse.

Au contraire, les moments où l'agriculture a besoin de tous les bras ne peuvent être arbitrairement fixés, et l'absence des ouvriers des champs pendant quinze jours, si ces quinze jours sont mal choisis, peut être pour la richesse publique une perte énorme.

Nos campagnes ont été assez éprouvées cette année pour qu'on doive éviter avec soin tout ce qui pourrait leur porter préjudice.

NANTES.

Le Tribunal correctionnel de Nantes vient de condamner à 50 fr. d'amende M. Druais, épicier et fabricant de chocolat.

M. Druais est prévenu d'avoir mis en vente du chocolat revêtu d'étiquettes portant cette mention : *fécule*, 10 pour cent.

L'analyse faite par M. Andouard a montré que la proportion de la fécule est de 25 à 26 pour cent.

A l'occasion du Concours agricole, la municipalité de Vannes organise une Exposition artistique et industrielle.

Cette Exposition durera du 12 mai au 11 juin 1883, inclusivement.

MM. les artistes et industriels qui voudraient y prendre part, sont priés d'adresser leurs demandes à la Mairie de Vannes (Morbihan), dans le plus bref délai.

Un exemplaire du règlement leur sera immédiatement envoyé.

La chambre criminelle de la cour de cassation, rejetant un pourvoi formé contre un jugement de simple police d'Ancenis, a décidé que l'article 475, § II, du Code pénal, qui punit d'une amende ceux qui auraient refusé de recevoir en paiement les espèces et monnaies nationales, non faussées ou altérées, selon la valeur pour laquelle elles ont cours, ne s'applique pas aux Français qui refusent de recevoir des monnaies étrangères à son pays, encore bien qu'il existe des conventions diplomatiques relativement à leur cours.

UN ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION.

La cour de cassation vient de rendre un arrêt très-important en matière d'enseignement, d'où résultent les principes suivants :

Tout ministre du culte, curé ou vicaire, qui peut donner l'instruction secondaire à quatre enfants, peut, *a fortiori*, leur donner l'instruction primaire. (Art. 66 de la loi du 15 mars 1850.

Tout en donnant l'instruction secondaire ou primaire à quatre enfants, il peut recevoir et instruire chez lui d'autres enfants, orphelins ou abandonnés, dont il aurait la charge comme parent, tuteur ou bienfaiteur ; dans ce cas, cependant, il doit éviter de leur donner l'instruction en commun pour ne pas paraître tenir école.

Enfin, quoique l'arrêt ne vise pas spécialement ce point, le ministre des cultes peut, en dehors des enfants auxquels il donne l'instruction secondaire ou primaire, et moyennant l'autorisation du délégué cantonal, apprendre chez lui à d'autres enfants à

---

rétablit un peu et les cris mêmes s'atténuèrent. Quant à Ben-Salem et la vieille Aïda, ignorant que le marquis avait pourvu à l'accomplissement de toutes ses promesses, ils s'étaient retirés dans leurs demeures pour y réfugier leur colère et leur désespoir.

L'amin marchait le premier afin de montrer au prisonnier et aux autres chefs Kabyles l'endroit choisi pour cet assassinat juridique. Enfin, il entra dans un champ où croissait une herbe épaisse et fleurie. Là, il s'arrêta. Le chaouch (1) qui s'était jusqu'alors tenu en arrière, s'approcha. Il portait un de ces sabres dont la lame recourbée tranche horizontalement. La foule, à laquelle l'entrée du champ était interdite, se pressait sur le chemin.

— Roumi, dit le vieux chef, n'as-tu pas un désir à exprimer ?

— Oui, répondit le colonel. Je demande que mon corps ne soit pas jeté au torrent, mais qu'il soit déposé dans la terre pour être remis à ma femme lorsqu'elle le fera réclamer.

— Crois-tu que ta femme donne en retour une forte somme d'argent ?

— Une somme égale à une rançon, j'en suis sûr.

— Soit, dit l'amin après avoir consulté du regard les oumena. Nous ferons déposer ton corps au pied de ce palmier, et nous veillerons à ce que les chacals ne puissent pas en approcher. As-tu autre chose à demander ?

— Non.

— Alors, dit l'amin ému malgré lui, assieds-toi et sois patient.

Il s'éloigna de quelques pas. Les autres chefs se placèrent près de lui. Dans leur groupe et dans les premiers rangs de la foule un silence lugubre se faisait. Malgré leurs sauvages habitudes, les meurtriers se sentaient impressionnés par le calme et l'auguste beauté de leur victime.

Le marquis s'agenouilla un instant, puis se releva, ôta sa tunique et s'assit tranquillement.

— Croise les jambes, dit le bourreau.

Il obéit.

— Bien, reste ainsi.

— *In manus tuas, Domine Jesu, commendo spiritum meum*, murmura le marquis en levant les yeux vers le ciel.

Le bourreau mesurait exactement la hauteur où devait passer le sabre. Il regarda l'amin, puis attendit... L'amin fit un signe, la lame eut un éclair...

. . . . . .

Les oumena s'approchèrent l'un après l'autre pour regarder une dernière fois cette noble tête qui venait de rouler à leurs pieds, tandis que le bourreau essuyait aux grandes herbes son sabre ensanglanté.

(*A suivre.*)

(1) Bourreau.

lire et à écrire, leur enseigner le catéchisme et l'histoire sainte, c'est-à-dire leur donner par charité l'instruction élémentaire (art. 29 de la loi du 15 mars 1850, combiné avec le rapport de M. le comte Beugnot).

Avec cet arrêt en main, nos amis n'ont plus droit de désespérer.

Les règles posées par ce monument de jurisprudence permettent non assurément de conjurer tous les désastreux effets de la loi du 28 mars, mais au moins de les atténuer en partie. Dans chaque commune, comme le dit très-bien l'*Univers*, le curé ou le vicaire peut préserver un certain nombre de l'école sans Dieu. C'est quelque chose.

LES MOINEAUX DEVANT LA COUR DE DOUAI.

La Cour d'appel de Douai vient de rendre, dans son audience du 6 décembre 1882, un jugement qui intéresse directement les agriculteurs, et que nous croyons utile de faire connaître. De cet arrêt, il résulte que le fait par un propriétaire ou un fermier de porter un fusil et de tirer, au moment de la récolte, sur des bandes de moineaux qui s'abattent sur des grains mis en tas et lui causent un sérieux dommage, est un acte de défense légitime et nécessaire, et non point un acte de chasse; que protéger et défendre sa récolte est un droit proclamé antérieurement à la loi du 3 mai 1844 sur la chasse et reconnu par elle, et qu'il est indifférent lorsqu'il s'agit du droit de défense, que l'animal soit ou non classé par les arrêtés préfectoraux, parmi les animaux malfaisants ou nuisibles. Toutefois, il incombe au cultivateur qui se trouve dans de semblables circonstances, de faire la preuve que les moineaux dévastaient ses récoltes au moment où il les a tirés. Des arrêts avaient déjà été rendus dans le même sens par la Cour d'Angers en 1852 et par celle de Rouen en 1882.

(*Journal d'Agriculture.*)

AVIS

SOCIÉTÉ DES FILATURES DE L'OUEST

M. Blin, agréé au tribunal de commerce du Mans, a fait publier dans le journal l'*Echo Saumurois*, numéro du 28 janvier 1883, un avis ainsi conçu :

« MM. les actionnaires et créanciers de la Société des *Filatures et Corderies mécaniques de l'Ouest*, dont le siège est au Mans, sont informés » que cette Société a été déclarée nulle par jugement du Tribunal de commerce du Mans en date » du 26 décembre 1882, rendu contradictoirement » entre divers actionnaires, M. Régeard, président » du conseil d'administration, et M. Vallobra, directeur.

» Par le même jugement, M. Vallobra était tenu » de rendre compte de sa gestion dans la huitaine » au liquidateur judiciaire nommé par le Tribunal.

» M. Vallobra a interjeté appel de ce jugement, » mais quant à présent il n'a aucun droit au titre » de liquidateur, et les convocations qu'il adresse » en cette qualité au public sont des actes absolument irréguliers.

» E. Blin, *agréé au Tribunal de commerce.* »

Cet avis contient des inexactitudes importantes qu'il est de mon devoir et de ma loyauté de rectifier.

Ainsi la délibération des actionnaires ou associés, comme on le voudra, qui m'a nommé liquidateur de la Société, n'a pas été annulée et de ce chef ma qualité subsiste toujours.

D'un autre côté, M. Blin a oublié de dire dans son avis que le Tribunal de commerce du Mans a nommé comme liquidateur M. Blin lui-même, conjointement avec M. Lambert, avoué au Mans, et que ce dernier a refusé la mission qui lui a été confiée par le Tribunal.

J'affirme donc que ma qualité de liquidateur n'a pas été visée par le Tribunal du Mans;

Que mes comptes ne m'ont jamais été demandés par les liquidateurs; que je tiens à leur disposition, à la condition bien entendu par eux de se conformer aux prescriptions du jugement que M. Blin invoque, jugement dont M. Régeard, président du conseil d'administration, n'a jamais reçu signification, et que jusqu'à ce jour il en ignore les termes.

En conséquence, mon devoir est de protester contre l'avis publié par M. Blin et d'affirmer mon droit de convoquer comme simple particulier, même comme liquidateur, tous les intéressés des *Filatures de l'Ouest.*

VALLOBRA.

Faits divers.

A PROPOS DU NOUVEAU BILLET DE BANQUE.

Au verso du billet de banque, nouveau modèle, dessiné par M. Baudry, de chaque côté du groupe central qui représente la *Sagesse fixant la fortune*, se voit un petit génie tenant un cartouche au milieu duquel est *une ancre enlacée d'un dauphin*. On se dit que ce doit être évidemment là une figure symbolique; mais, pour beaucoup de gens, cette figure reste à l'état d'énigme. Nous en trouvons l'intéressante explication dans le *Musée des Familles* qui en fait le sujet d'un problème de ses *Concours* (où abondent d'ailleurs les curiosités de ce genre).

Dans cette ancre et ce dauphin réunis, il faut voir, paraît-il, la traduction symbolique d'une maxime familière à l'empereur Auguste, qui, d'ailleurs, l'avait empruntée aux Grecs. « Souvent, dit Suétone, il répétait l'adage hellénique *Pseudè bradéo*, en latin *festina lente*, en français *hâtez-vous lentement.* Un des plus dignes successeurs d'Auguste, Titus, fit mieux que reconnaître la sagesse de cet adage; il voulut qu'il figurât emblématiquement au revers de certaines monnaies d'or frappées sous son règne. Il imagina donc de réunir le Dauphin qui, chez les anciens, était l'emblême de la vélocité, et l'ancre, qui symbolisait la retenue, la modération.

Et ainsi se trouva représenté le *hâtez-vous lentement* que Boileau et La Fontaine devaient placer si heureusement l'un dans son *Art poétique*, l'autre dans sa fable du *Lièvre et la Tortue*. Au XVIe siècle d'ailleurs, ce fut en y donnant le même sens que, d'après une de ces médailles de Titus, le célèbre imprimeur vénitien Alde Manuce adopta comme marque typographique l'Ancre et le Dauphin, qui réjouissent tant le bibliophile quand il les aperçoit sur quelque vieux volume. On voit que l'histoire de la petite figure, qui, sans avoir l'air de rien, se trouve au verso du billet de banque, vaut bien la peine d'être connue.

***

LA SUPPRESSION POSSIBLE DU RHÔNE.

On écrit de Bellegarde, le 24 janvier, au *Salut public*, de Lyon :

« M. Noblemaire, directeur général de la Compagnie P.-L.-M., est arrivé ici pour juger, par lui-même, de la situation, qui est très-grave.

» La montagne tout entière sur laquelle est construit le fort de l'Ecluse, et que longe la ligne en encorbellement, nous menace de nouveaux éboulements.

» Vous savez que, plus bas que le grand fort, il y a un fortin sous lequel passait la voie, par un tunnel de 45 mètres. Ce tunnel est éboulé, la ligne interceptée, etc. Mais ceci n'est rien.

» Le petit fort est sacrifié. On s'attend à son effondrement, et le grand fort lui-même commence à glisser, sur ses assises, vers le Rhône.

» On l'a fait évacuer par la garnison, qui était prévenue de se tenir prête à partir pour Belley.

» Si cette montagne s'écroulait dans le Rhône, vous auriez une réédition de la disposition antéhistorique des lieux, alors que le Mont-de-Sion servait de seuil au lac Léman. Alors aussi, le lac se continuait jusque dans le Valais.

» Ce seuil, le Rhône a mis des siècles et des siècles à le perforer, se creusant la gouttière sinueuse et profonde au fond de laquelle il se perdait encore il y a quelques années à Bellegrade.

» Si le grand *décrochement* que l'on redoute s'accomplit, Lyon n'aura plus à craindre de longtemps les inondations du Rhône. Et je vois déjà les spéculateurs de terrains se disputant aux enchères le lit de l'ex-fleuve. En revanche, les eaux refluraient en amont et submergeraient les villes riveraines du lac, à commencer par Genève. Espérons encore que d'aussi grandes calamités nous seront épargnées. »

Théâtre de Saumur.

LES ARTISTES RÉUNIS

M. Gustave LELONG, directeur-gérant.

MARDI 6 février 1883,

L'HOMME AU MASQUE DE FER

Grand drame en 6 actes, de MM. Arnould et Fournier.

Le spectacle commencera par :

La RECETTE CONTRE les BELLES-MÈRES

Comédie-vaudeville en 1 acte, de MM. Flor O'squar et Dupan.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. Courant, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

A cause des jours gras, M. ANJUBAULT, dentiste à Paris, reculera son voyage à Saumur de huit jours, aux 11 et 12 février.

BOURSE DE PARIS

DU 2 FÉVRIER 1883.

Rente 3 0/0	78 50
Rente 3 0/0 amortissable	79 90
Rente 4 1/2	109 50
Rente 5 0/0	114 67
Obligations du Trésor (anciennes)	498 »
Obligations du Trésor (nouvelles)	499 50

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

Texte : Courrier de Paris, par Gérôme. — Menus faits.—Théâtres, par Damon.— Gustave Doré, par Robert Vallier.—La catastrophe de *la Cambria*. — Courrier du Palais, par Me Guérin. — *Claude Stocq* (suite), par Mme Charles Reybaud. — L'église Saint-Eloi, à Dunkerque, par T. — Bulletin financier, par Plutus. — L'usine de Kirkcaldy et ses dépôts, par Népomucène. — Courrier des Modes, par Mme Iza de Cérigny. — Échecs.

Gravures : Gustave Doré, décédé le 25 janvier 1883. — L'atelier de Gustave Doré, rue Bayard.— L'église Saint-Eloi, à Dunkerque. — Abordage de *la Cambria* et du *Sultan*, sur les côtes de Hollande, le 19 janvier dernier. — *La légende du Juif-Errant.* — Usines et magasins de tapis Linoleum de la maison MM. Nairn et Cie (sept gravures). — Dessins et autographe de Gustave Doré. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 15 fr. 10; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

AGENCE HAVAS

Le Conseil d'administration de la Société anonyme « AGENCE HAVAS » prévient Messieurs les actionnaires qu'un acompte de 15 francs sur le dividende de l'exercice 1882 (impôt à déduire) sera payé à partir du 10 février prochain, contre le coupon n° 7, aux caisses de la Société Générale, 54 et 56, rue de Provence, à Paris, et dans ses succursales.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

MONITEUR de la RENTE

11, Place de la Bourse, Paris

Nous conseillons à tout acheteur ou porteur d'actions et d'obligations de s'abonner à ce journal financier sérieux et impartial, format des journaux politiques. Cours de la Bourse et tous les tirages. Env. 50 c. en Timbres

50 Centimes PAR AN Pour 52 Nos

FER BRAVAIS

ANÉMIE - PALES COULEURS - APPAUVRISSEMENT DU SANG

Dépôt dans la plupart des pharmacies.

AVIS La Brochure sur *l'Anémie et son traitement* est envoyée *franco* à toute personne qui en fait la demande, rue St-Lazare, 40, PARIS

---

1 **Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

HISTOIRE D'UN FOULARD ET D'UN CACHE-NEZ

Un joyeux brouhaha venait de s'élever derrière la grande porte de la classe communale, lorsqu'elle s'ouvrit largement pour laisser passer la turbulente troupe écolière.

Parmi les premières sorties se trouvaient deux jeunes filles d'une douzaine d'années, qu'à leurs vêtements un peu plus luxueux, à leur tournure gracieuse et élégante et à ce je ne sais quoi qui indique une éducation familiale, on reconnaissait facilement pour appartenir aux familles aisées du pays.

Georgette et Marguerite, deux amies d'enfance, se donnaient parfois le bras comme pour s'entraîner, et parfois se quittaient, comme deux papillons, pour courir après toutes les distractions que la route pouvait leur offrir.

Les habitations des parents des deux fillettes étaient à un demi-kilomètre environ de la maison d'école.

Il était cinq heures du soir et le froid commençait à se faire sentir, car on était à la fin d'octobre et le vent du nord-ouest soufflait rudement à travers les arbres, dont il emportait les feuilles. Elles tourbillonnaient et dansaient comme des folles au-dessus de la tête de Georgette et de Marguerite.

Tout à coup les deux petites filles s'arrêtèrent.

— A quoi penses-tu ? demanda Marguerite.

— N'entends-tu pas derrière nous la voix de Catherinette qui tousse, comme elle le faisait ce matin ?

— Mais certainement, je l'entends, reprit Marguerite, et je ne vois pas pourquoi nous nous arrêterions à l'écouter. Si Catherinette est enrhumée, tant pis pour elle, je n'ai pas envie de m'enrhumer aussi en t'attendant.

— Passe devant, dit Georgette, je vais te rejoindre dans un instant; j'ai à parler à Catherine.

Et laissant immédiatement sa compagne, la fillette retourna sur ses pas et rejoignit le groupe des autres enfants resté un peu en arrière.

Une petite fille d'une dizaine d'années, toute frileuse et toute pâle, à peine couverte par des vêtements qui la garantissaient mal contre un froid précoce, marchait la dernière avec un air triste, et elle portait souvent la main à sa poitrine, comme si elle voulait la garantir contre la toux qui la soulevait convulsivement.

Ce fut vers elle que Georgette se dirigea.

— Tu souffres, n'est-ce pas, Catherine, et tu as peut-être froid ? lui demanda-t-elle.

L'enfant, pris d'un accès de toux, lui fit de la tête un signe des plus affirmatifs.

— Et tu as plus loin que moi à aller, continua Georgette, Tiens, prends vite mon foulard, il te tiendra bien chaud, et je suis sûre que tu seras mieux demain.

Et sans attendre une réponse qui n'eût rien changé à sa détermination, Georgette enleva prestement le foulard qui entourait son cou et le passa autour de celui de Catherine; elle en ramena les pointes, qu'elle croisa sur la poitrine de l'enfant; et lui mettant un baiser sur le front, elle s'éloigna en courant pour rejoindre Marguerite qui avait continué sa route, sans trop se préoccuper de ce qu'était devenue sa compagne.

Elle avait à peine disparu lorsque deux hommes, que les arbres d'une haute futaie masquaient aux yeux des petites filles, sortirent vivement de l'espèce de cachette où ils étaient restés en voyant l'action de Georgette, et ils s'approchèrent de l'enfant malade qu'ils rejoignirent en quelques enjambées.

L'un de ces hommes paraissait âgé, tandis que l'autre avait vingt ans à peine.

En les voyant approcher, Catherine, qui était restée un peu en arrière des autres enfants, les regarda avec une sorte de frayeur, et elle voulut hâter le pas.

Mais le jeune homme la retint en lui posant la main sur l'épaule.

— Ne crains rien, mon enfant, lui dit-il avec un accent de douceur qui calma aussitôt les appréhensions de la petite; je ne te veux pas de mal, au contraire; et, pour te le prouver, je vais te proposer de changer le foulard que tu as autour du cou, et qui te garantit insuffisamment contre le froid, pour l'épais et chaud cache-nez que voici, et avec lequel tu auras aussi chaud que dans une épaisse couverture.

— Oh non ! monsieur ! je vous remercie, essaya de répondre Catherine. La demoiselle vient de me le donner, et elle ne serait pas contente si je le changeais pour un autre.

— Elle ne pourra être mécontente, puisque cet autre te garantira mieux, reprit le jeune homme. D'ailleurs, si tu y consens, voici une jolie pièce de dix francs toute brillante et toute neuve avec laquelle tu pourras acheter un petit manteau qui t'empêchera de t'enrhumer et de tousser lorsque tu iras cet hiver à l'école.

Catherine regarda le cache-nez qui était en cachemire fin et doux au toucher; puis ses yeux tombèrent sur la petite pièce d'or, et alors, tout doucement et sans rien ajouter, elle détacha le foulard attaché par Georgette, le fit lentement glisser sur sa poitrine et le remit entre les mains du jeune monsieur.

(*A suivre.*) NELLY LIEUTIER.

Sommaire du numéro du 27 janvier 1883 de la SEMAINE ILLUSTRÉE :

Chronique parisienne, par Alceste.
Courrier littéraire et artistique.
Nouvelles historiques et géographiques.
Chronique du Sport, par Fitz-Hubert.
Les Phares chez les anciens, par A. Doumert.
Autour du monde : JAVA, par H. Myrtan.
La Fournaise, par Charles Deslys.
Le Prince Napoléon, par V. B.
Carnet du Docteur, par le Dr Maz.
Petite Chronique mondaine, par Paillette d'Aure.
Bibliographie, par R. Chassemont.
Chronique générale de la Semaine.
Esprit des morts et des vivants, par Atticus.
Sphinxiana. — Bulletin financier. — Chronique agricole. — Halles et Marchés.

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ, revue hebdomadaire, 76, rue des Saints-Pères. — Un an : 10 francs. — Six mois : 6 francs.

Dans le numéro 109 du *Jeune Age illustré,* paru le 27 janvier, Jean qui rit raconte une amusante historiette, destinée à démontrer une fois de plus que l'on est toujours puni par où l'on a péché. Les petits dessins qui illustrent cette chronique joyeuse sont d'une finesse et d'un charme remarquables. Il en est de même de ceux du roman *La petite Fée Patience.* L'émotion du récit apparaît dans les plus petites vignettes et se communique à celui qui regarde comme à celui qui lit. A l'occasion des inondations, le courriériste signale aux enfants quelques curieuses particularités de droit, destinées à mettre d'accord les propriétaires dont les eaux ont ébréché les terrains avec ceux qui ont eu leur champ augmenté par des apports de terre. Une page de texte et de planches pour travaux d'aiguille s'adresse plus spécialement aux petites abonnées du journal.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale . . . . . 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 31 janvier :

TEXTE. — Vauban et la forteresse de Belfort. — Une Leçon de mémoire, par M. E. Legouvé, de l'Académie française. — Don Garcia le Trembleur. — De la condition actuelle de l'ouvrier des champs, par M. Paul Laffitte. — Nouvelle (suite), par Mme Colomb. — Carnet de poche à secret, par M. Ed. Garnier. — Une Escapade de Minette, par M. J. Girardin. — Le Tunnel sous la Manche, par M. Jules Charton. — Le Ciel en 1883, par M. C. Flammarion, etc.

GRAVURES. — Vauban donnant les plans des fortifications de Belfort. — La Paye des moisonneurs. — Carnet à secret. — L'Enfant aux oies. — Tunnel sous la Manche. — Cartes célestes. — Dans un bocal, croquis inédit de Topffer, etc.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES.

Sommaire du n° 97 : Arbitraire et violence. Le Complot. Machine infernale. Le 21 janvier. La gendarmerie est sur les dents. Vexations républicaines. Nos maîtres d'écoles laïques et obligatoires. Les pantins. Le présent et l'avenir (poésie).

Abonnements : 8 fr. par an ; 4 fr. pour 6 mois ; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. DÉZÉ, libraire.

L'ALMANACH D'ARLEQUIN

Est toujours bon à répandre. Il en reste quelques centaines d'exemplaires. Nous engageons les retardataires à faire leurs commandes immédiatement.

L'ART NATIONAL, *Etude sur l'histoire de l'art en France,* par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, **80** francs; reliure artistique, **100** francs, payables **5** francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part.

Demander le programme à M. E. HÉROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE

AUDOUIN, FRANÇOIS, ancien notaire, escompteur à Nueil-sous-Passavant.

AVERTISSEMENT

En exécution des art. 493 et 494 du Code de commerce, MM. les créanciers de la faillite du sieur Audouin, François, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce, dans la chambre du conseil, les 21, 22, 23, 24, 27 et 28 février 1883, à 9 heures du matin, pour assister à la vérification de leurs créances dans cette faillite et l'affirmer devant M. le Juge-Commissaire.

Les vérification et affirmation des créances seront faites aux lieu, jour et heure susdits, par ordre alphabétique, savoir :

Le 21 février, pour les lettres A et B.
Le 22 — — C et D.
Le 23 — — E, F, G.
Le 24 — — H, I, J, K, L.
Le 27 — — M, N, O, P.
Le 28 — — Q, R, S, T, U, V.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion par une procuration enregistrée.

A Saumur, le février 1883.

Le greffier du tribunal,
(92) Louis BONNEAU.

Étude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Lorraine, n° 22,

Comprenant : caves en soubassement, au rez-de-chaussée 4 pièces à cheminée, 4 chambres au 1er étage, grenier au-dessus ; jardin clos de murs, joignant au nord Menier et au midi Martin.

Pour tous renseignements, s'adresser audit Me MÉHOUAS, notaire.

Étude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1883,

GRANDE MAISON

Avec jardin, écurie et remise,

Sise à Saumur, Grande-Rue,

Actuellement occupée par M. le colonel Pollard.

S'adresser audit Me MÉHOUAS.

Étude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

MAISON A LOUER

Rue Saint-Jean, n° 52,

Occupée par M. COUTURIER-PRAX,

Pour le 24 Juin 1883.

S'adresser à Me MÉHOUAS, notaire.

Étude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

BEL ÉTABLISSEMENT

Propre au Commerce des Vins mousseux et en pièces,

Situé à Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Comprenant vastes bâtiments, caves en roc et terrains clos donnant sur la rue, ledit terrain d'une superficie d'environ 10 ares.

Pour plus de renseignements, voir les placards.

S'adresser : soit à M. Arthur MORICET, sur les Ponts, à Saumur ; soit à Me MÉHOUAS, notaire. (80)

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Lazare,

Appartenant à M. SAUNIER, charpentier.

S'adresser à Me MÉHOUAS, notaire.

Étude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement,

BELLE MAISON DE MAITRE

Située à Saumur, rue du Grand-Noyer, n° 4,

Appartenant à M. Albert Mayaud.

S'adresser audit notaire. (50)

Etude de Me CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Le jeudi 8 février 1883, à 2 heures après midi,

A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55,

D'un très-bon Piano en palissandre de la maison Foske et fils aîné de Paris.

Au comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
(81) CH. MILLION.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1883,

MAISON avec JARDIN

Rue de la Petite-Douve, n° 19.

S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66. (720)

Étude de Me BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

CHATEAU et PARC DE MILLY

Commune de Gennes.

Cette propriété comprend :

CHATEAU avec grands salons, salle de billard, salle à manger, cuisine et offices, nombreuses chambres à coucher; chapelle ; grandes servitudes; cour et jardin avec serre ; un beau parc planté de chênes avec deux étangs.

Le tout entouré de murs formant un ensemble de 90 hectares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à Me BOURDAIS, notaire à Gennes, sans un permis duquel on ne pourra visiter. (64)

Étude de Me FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite,

LE MOULIN DE LA PLANCHE

Situé près la ville de Bourgueil,

Monté pour le commerce avec 4 paires de meules.

S'adresser à Me FLEURIAU, notaire à Bourgueil. (65)

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de décès

TRÈS-BON

LOUAGE DE CHEVAUX ET VOITURES

Excellente clientèle.

S'adresser à Me GABEAU, notaire à Baugé. (88)

A VENDRE

Au Comptant

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à **60** francs la barrique ;
Vin rouge vieux à **100** francs;
Vin blanc vieux à **100** francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (18)

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. BAUDU, marchand tailleur, fait savoir que, pour donner plus d'extension à ses affaires, il s'est adjoint un associé, et va transférer, à la Saint-Jean prochaine, son magasin et ses ateliers,

Rue d'Orléans, 12.

SAUMUR, 7, place de la Bilange

TRÈS-PROCHAINEMENT

GRANDS ARRIVAGES

D'OBJETS D'ART

Rares et Curieux

DE LA

CHINE & DU JAPON

L. CHOULETTE

Maison d'Achats à YOKOHAMA (Japon)

Concession Européenne, 197.

Exposition publique tous les jours.

Saumur, imprimerie P. GODET.

A VENDRE

UN JOLI PLANT

De PEUPLIERS suisses

S'adresser à M. DELANOUE-CHEVRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (689)

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapioca** du J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette).

A. RIVAUD *Chimiste Breveté s. g. d. g.,* SAUMUR.
MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.

HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITYRIASIS du Cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

DÉPÔTS : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

27, rue de la Tonnelle

PHARMACIE CENTRALE DE SAUMUR

Droguerie, Produits chimiques, Herboristerie

E. D'HUY, pharmacien,

Fournisseur de la Pharmacie de la **MAISON CENTRALE** *de Fontevrault.*

Dépôt de toutes les Spécialités pharmaceutiques.

RÉDUCTION CONSIDÉRABLE SUR TOUS LES PRIX

Médicaments et Produits de 1er choix.

On exécute à la Pharmacie les ordonnances de toutes les Sociétés de Secours Mutuels.

Thés **CHOCOLAT** Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — **Vanille** : 2 fr. ; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.